



DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES



# CONVENTION DE MUTUALISATION POUR LA CANDIDATURE ET LE SUIVI DE LA RICE « RESERVE INTERNATIONALE DE CIEL ETOILE »

## ENTRE les soussignés :

La Communauté de Communes Alpes d'Azur, Maison des Services Publics, Place Conil, 06260 Puget-Théniers,

Représentée par Monsieur Roger CIAIS, 1<sup>er</sup> Vice-Président, dûment habilité par délibération n° \_\_\_\_\_ du conseil communautaire du 15 février 2019.

Et désignée ci-après « Communauté de Communes »

## ET

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, 1 avenue François Goby, 06460 Saint-Vallier-de-Thiery,

Représenté par Monsieur Éric MELE, Président, dûment habilité par délibération n° \_\_\_\_\_ du comité syndical du \_\_\_\_\_ 2019.

Et désignée ci-après « PNR »

## ET

Le Parc national du Mercantour, 23 rue d'Italie, 06006 Nice,

Représenté par Monsieur \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_, dûment habilité par \_\_\_\_\_

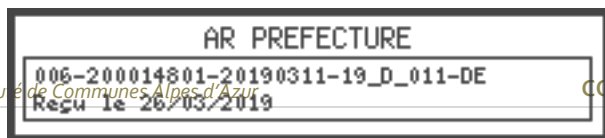
Et désignée ci-après « PNM »

## ET

Le Département des Alpes-Maritimes, Centre Administratif Départemental, 147 boulevard du Mercantour, B.P. 3007, 06201 Nice cedex 3,

Représenté par Monsieur Charles-Ange GINESY, Président, dûment habilité par \_\_\_\_\_

Et désigné ci-après « Le Département »



## PREAMBULE

La Communauté de Communes Alpes d'Azur, le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur et le Parc National du Mercantour se sont lancés en août 2016 dans une démarche de labellisation de « Réserve Internationale de Ciel Étoilé » (RICE). Ce label est décerné par l'International Dark Sky Association, basée aux Etats-Unis. Il récompense une qualité de ciel nocturne exceptionnelle et engage les territoires à mener des actions de réduction de la pollution lumineuse. Elle vise à structurer l'engagement préexistant des acteurs privés et publics du territoire.

Cette initiative des espaces naturels du 06 est soutenue par le Département des Alpes-Maritimes qui, au travers du GREEN Deal lancé le 5 juin 2018 par son président, Charles Ange GINESY, s'est donné l'ambition de conduire le département vers une transition écologique, dans une volonté de préservation de l'environnement. La philosophie du GREEN Deal est de donner aux citoyens, et à tous les acteurs de la vie locale, l'opportunité d'imaginer l'avenir des Alpes-Maritimes. Aussi, le GREEN Deal a pour ambition d'agir sur le développement des énergies renouvelables et l'économie d'énergie, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, la mobilité propre, l'agriculture durable, l'économie circulaire (réutilisation des objets et matériaux en fin de vie), et l'éducation au développement durable pour sensibiliser l'ensemble des citoyens aux gestes éco-responsables.

Ainsi, l'obtention de la labellisation « Réserve Internationale de Ciel Étoilé » (RICE) permettra aux territoires des espaces naturels comme au département de rayonner par leur caractère exemplaire, mais également de promouvoir l'éco- et l'astro-tourisme en leur sein. Il s'agit ainsi d'un projet structurant et ambitieux pour les territoires et leurs habitants.

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

## ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objectif de préciser le rôle des différents partenaires et les moyens mis en œuvre pour l'obtention et la gestion du label « International Dark-Sky Reserve – Réserve Internationale de Ciel Etoilé » (RICE).

## ARTICLE 2 : TERRITOIRE DU PROJET DE RICE

Le projet de RICE s'étend sur les territoires du Parc National du Mercantour, du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur et de la Communauté de Communes Alpes d'Azur, soit une part importante du territoire du département des Alpes-Maritimes, du Haut-Pays grassois aux confins de l'Ubaye. Il couvre près de 2 300 km<sup>2</sup> et rassemble 75 communes et 135 000 habitants, soit :

Aiglun	Auvare	Bouyon
Allos	Barcelonette	Briançonnet
Amirat	Beuil	Cabris
Andon	Bézaudun-les-Alpes	Caille
Ascros	Bonson	Carros

Caussols	La Penne	Saint-Jeannet
Châteauneuf d'Entraunes	La Roque-en-Provence	Saint-Léger
Cipières	Le Bar-sur-Loup	Saint-Martin d'Entraunes
Collongues	Le Broc	Saint-Vallier-de-Thiery
Colmars-les-Alpes	Les Ferres	Sallagriffon
Courmes	Les Mujouls	Sauze
Coursegoules	Lieuche	Séranon
Cuébris	Malaussène	Sigale
Daluis	Massoins	Spéracèdes
Entraunes	Péone	Thiéry
Escragnolles	Pierlas	Toudon
Gars	Pierrefeu	Touët-sur-Var
Gattières	Puget-Rostang	Tourette-du-Château
Gilette	Puget-Théniers	Tourrettes-sur-Loup
Gourdon	Revest-les-Roches	Uvernet-Fours
Grasse	Rigaud	Val d'Oronaye
Gréolières	Roquestéron	Valderoure
Guillaumes	Saint-Antonin	Vence
Jausiers	Saint-Auban	Villars-sur-Var
La Croix-sur-Roudoule	Saint-Cézaire-sur-Siagne	Villeneuve d'Entraunes

Le projet de réserve est constitué de deux zones :

- Une zone cœur en ilots, soit des espaces naturels déjà protégés, présentant en l'état une qualité de ciel étoilé exceptionnelle :
  - o Le cœur du Parc national du Mercantour couvert par le projet de RICE,
  - o La Réserve naturelle régionale des Gorges de Daluis,
  - o La Réserve biologique mixte de Cheiron et les versants de part et d'autre de l'Estéron d'Aiglun aux Mujouls
- Une zone périphérique ou « tampon » constituée de l'ensemble des 75 communes, dont les actions volontaires en matière de gestion de l'éclairage public permettent d'ores-et-déjà et garantiront dans les années à venir une protection du ciel nocturne.

## ARTICLE 3 : GOUVERNANCE

Dans le cadre du projet de mise en place d'une Réserve Internationale de Ciel Etoilé, le comité de suivi de la candidature est constitué de :

- Le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes ou son représentant
- Le Président du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur ou son représentant
- Le Président de la Communauté de Communes Alpes d'Azur ou son représentant
- Le Président du Parc national du Mercantour ou son représentant
- La Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Alpes d'Azur
- La Directrice du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
- Le Directeur du Parc national du Mercantour
- La Conservatrice de la Réserve Naturelle Régionale des Gorges de Daluis
- La Directrice du Pôle Développement Local et Durable de la Communauté de Communes Alpes d'Azur
- Les représentants des directions de la communication, de l'environnement et du patrimoine du Département des Alpes-Maritimes

- La chargée de mission Greendéal du Département des Alpes-Maritimes
- Le chargé de mission Energie au Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
- Le/la chargé(e) de mission au Parc national du Mercantour en charge du suivi du projet de RICE
- Le/la chargé(e) de mission Réserve International de Ciel Etoilé
- Un(e) représentant(e) du SDEG
- Un(e) représentant(e) de l'Observatoire de la Côte d'Azur
- Un(e) représentant(e) de l'ANPCEN

Enfin, trois groupes de travail thématiques se réunissent régulièrement et mobilisent de manière *ad hoc* les membres de l'équipe-projet et les agents spécifiques des partenaires :

- Groupe de travail Scientifique / Mesure / Suivi Evaluation
- Groupe de travail Animation / Communication
- Groupe de travail Technique / Eclairage public

## ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS MUTUELS

Le Parc national du Mercantour, le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, la Communauté de Communes Alpes d'Azur et le Département des Alpes-Maritimes :

- Associent leurs instances (Conseil Communautaire, Conseil d'Administration, Conseil syndical, Assemblée départementale, Conseil de développement, etc.) à l'obtention et à la gestion du label RICE, à la communication, l'évaluation, la sensibilisation auprès de la population, etc.
- Mobilisent leurs commissions thématiques selon les besoins du projet.
- Mobilisent leurs équipes et l'équipe-projet de manière à garantir le bon déroulement du projet.

L'équipe-projet représentera l'ensemble des partenaires et devra faire apparaître sur toutes les communications les logos du PNR, du PNM, de la Communauté de Communes et du Département des Alpes-Maritimes.

## ARTICLE 5 : MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS MIS EN ŒUVRE

### I. PENDANT LE PROCESSUS DE CANDIDATURE

Le processus de candidature au label RICE se compose de différentes phases successives mobilisant pour chacune d'entre elle un partenaire chef de file ainsi que des moyens humains et financiers.

#### **MOYENS TRANSVERSAUX**

Pour venir en soutien des équipes existantes, les partenaires s'entendent sur le recrutement pendant 1 an, soit de février 2017 à février 2018, d'un agent à temps partiel sur le projet de RICE. Le poste, porté par la Communauté de Communes, est financé à 80% dans le cadre de la convention TEPCV signée par la Communauté de Communes et le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur avec l'Etat.

### MESURE DE LA QUALITE DU CIEL NOCTURNE

Le PNM est le partenaire chef de file sur les mesures de qualité du ciel nocturne. Il mobilise ses agents pour :

- L'écriture du protocole de mesure,
- La coordination du groupe de travail Scientifique,
- La formation et la coordination des agents de mesure,
- Le suivi et la restitution des mesures de qualité du ciel nocturne.

Le PNR et la Communauté de Communes sont eux aussi engagés dans cette phase de la candidature.

Le PNR mobilise des moyens humains et financiers pour :

- L'achat de 30 appareils de mesure de type Unihedron SQM-L et de 5 appareils de type Unihedron SQM-LU-DL pour un coût total de 5 545€ TTC.
- La mise à disposition de ce matériel auprès des partenaires selon la répartition suivante
  - o PNM : 18 SQM-L et 3 SQM-LU-DL
  - o CCAA : 5 SQM-L et 1 SQM-LU-DL
- La mobilisation de son personnel et de bénévoles partenaires pour les prises de mesures.

La CCAA mobilise des moyens humains et financiers pour :

- La mobilisation de son personnel et de bénévoles partenaires pour les prises de mesures.
- Le recrutement d'un bureau d'étude dont le coût total de la mission s'élève à 23 400€ TTC pour
  - o Accompagner les parties jusqu'à l'obtention du label
  - o Réaliser des prises de mesure complémentaires pour validation des mesures initiales
  - o Modéliser la pollution lumineuse par cartographie à l'échelle du territoire RICE, dans un premier temps à partir d'observations satellitaires, puis affinée avec les données du diagnostic de l'éclairage public.

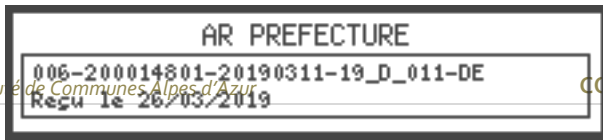
### SENSIBILISATION AUTOUR DU LABEL RICE

Le PNR est le partenaire chef de file sur la phase Animation / Sensibilisation. Il mobilise des moyens humains et financiers pour :

- L'organisation d'évènements dédiés au ciel nocturne et aux enjeux de la pollution lumineuse,
- La création, la rédaction et l'impression d'un flyer commun à l'occasion du Jour de la Nuit 2017 pour un montant total de 4 000€
- La coordination du groupe de travail Animation / Communication / Identité et ses productions
- La mise en place d'un document commun pour les acteurs privés pouvant intervenir sur la thématique (accompagnateurs, compagnies de théâtre, etc.)
- Le pilotage du dispositif de culture scientifique MEDITES, la sensibilisation des publics scolaires et sa capitalisation au service de l'ensemble du territoire pour un montant total de 10 000€ avec, outre 4 classes de collège accompagnées en 2017 et 2018, :
  - o Création d'un court métrage de sensibilisation grand public
  - o Création de fiches pédagogiques pour permettre aux acteurs du territoire de faire de la sensibilisation pour les 6-14 ans à travers des expériences

Le PNM et la Communauté de Communes sont eux aussi engagés dans cette phase de la candidature en mobilisant leurs agents pour l'organisation d'évènements dédiés au ciel nocturne, à la biodiversité nocturne, aux enjeux de la pollution lumineuse et à l'identité de la RICE.

Les partenaires élaborent ensemble un programme commun d'animations.



### COMMUNICATION AUTOUR DU LABEL RICE

Le Département des Alpes-Maritimes, chef de file sur la partie Communication, mobilisera ses agents pour :

- L'organisation des séquences protocolaires
- La réalisation des supports de communication
- L'organisation d'évènements de promotion de la candidature RICE
- Les relations presse (communiqué, dossiers de presse, etc.)
- La promotion de la candidature sur ses réseaux de communication (réseaux sociaux, magazine, etc.)

Le PNM, le PNR et la Communauté de Communes sont eux aussi engagés dans cette phase de la candidature en :

- Contribuant à l'écriture des supports de communication
- Réalisant des campagnes photo sur leurs territoires respectifs
- Garantissant la promotion du projet partenarial de RICE dans leurs publications ou lors de leurs évènements dédiés au ciel nocturne, à la biodiversité nocturne et aux enjeux de la pollution lumineuse. Cette promotion est réalisée en concertation avec les autres partenaires.

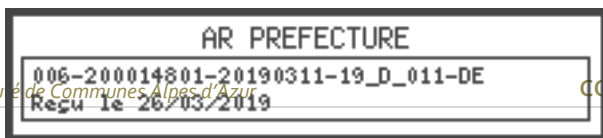
### DIAGNOSTIC ET STRATEGIE DE GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

La Communauté de Communes est le partenaire chef de file sur la phase Diagnostic et Stratégie de l'Eclairage Public. Elle mobilise des moyens humains et financiers pour :

- L'accueil d'une personne en service civique pour la réalisation en interne du bilan géoréférencé de l'éclairage public,
- Le recrutement d'un bureau d'étude dont le coût total de la mission s'élève à 23 400€ TTC pour
  - o Former la personne en service civique
  - o Accompagner les parties dans l'élaboration d'une stratégie de gestion de l'éclairage public à moyen et long terme (5 et 10 ans), différenciée selon les zones du territoire de projet RICE et répondant aux critères du Light Management Plan (LMP) définis par l'International Dark-sky Association (IDA)
  - o Décliner par communes les préconisations de la stratégie de gestion de la RICE en matière d'éclairage public
- La rédaction et la présentation aux élus du territoire du diagnostic réalisé et des propositions de stratégie de gestion.

Le PNR mobilise des moyens humains pour :

- La sensibilisation des communes aux enjeux de la pollution lumineuse,
- La mobilisation des différents partenaires pour élaborer le protocole afin de réaliser le diagnostic de l'éclairage public des communes,
- La rédaction de documents d'explication de la méthode (terrain + géoréférencement), des types de lampadaires présents sur notre territoire, etc.,
- L'obtention des données éclairage public existantes,
- La formation de manière globale, l'accompagnement et la facilitation du travail de la personne en service civique sur son territoire en coordonnant ses visites sur le territoire du PNR et en mettant à sa disposition un véhicule de service,
- Le recrutement d'un stagiaire sur le « Monde nocturne » afin d'accompagner le chargé de mission et travailler sur la participation des communes au concours Villes et Villages Etoilés, travailler sur des documents à destination des élus sur les recommandations techniques d'éclairage public, travailler sur des supports pour l'éclairage privé et animation territoriale.



Le PNM est lui aussi engagé dans cette phase de la candidature en mobilisant leurs agents pour :

- La sensibilisation de leurs communes aux enjeux de la pollution lumineuse,
- L'obtention des données éclairage public existantes,
- La mobilisation conjointe des structures en charge de la gestion de l'éclairage public sur chacun des territoires.

### **BIODIVERSITE NOCTURNE**

La Communauté de Communes, le PNR et le PNM mobilisent des moyens humains et financiers pour améliorer leur connaissance de la biodiversité nocturne sur leurs territoires.

Ainsi, le PNR mobilise des moyens pour :

- L'accompagnement de la commune de Gourdon pour une étude Chiroptères afin d'analyser l'influence de la rénovation de l'éclairage public (Etat initial avant rénovation / Etude à n+2 après rénovation / Etude à n+4 après rénovation),
- La réalisation d'un inventaire Hétérocères localisé pour la définition d'un indicateur de suivi.

## **II. POUR LA REDACTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

### **REDACTION**

Compte-tenu de l'absence d'ingénierie dédiée à 100% au projet au sein des structures, les parties s'entendent pour confier la rédaction du dossier de candidature au label à un prestataire extérieur. La demande de prestation sera scindée en deux parties :

- La rédaction d'un document d'une centaine de pages et annexes,
- La traduction en anglais du dossier de candidature nécessaire pour son dépôt.

Le coût total de ces deux prestations est estimé à 11 650€ TTC.

En accord avec les partenaires, la Communauté de Communes recrute les prestataires. La Communauté de Communes, le PNR et le PNM se répartissent au réel et à part égale le coût des prestations.

### **ILLUSTRATIONS ET MISE EN PAGE**

En complément, les partenaires s'engagent à fournir et/ou réaliser dès à présent les illustrations du dossier de candidature en lien avec les différents aspects de la candidature :

- Cartes du territoire, notamment :
  - o Territoire du projet de RICE en Europe
  - o Territoire du projet de RICE sur l'arc méditerranéen avec RICE Pic du Midi et RICE Cévennes
  - o Carte des reliefs avec zone tampon et zones cœur
  - o Carte administrative avec zone tampon et zones cœur
  - o Carte avec répartition des animations réalisées autour de la nuit
  - o Carte avec zone tampon et zones cœur et les points d'attrait touristique
  - o Carte avec enjeux paysagers
  - o Carte avec points d'intérêt autour de la RICE
  - o Etc.
- Mesures de la qualité du ciel nocturne :
  - o Photographies du ciel et des objets célestes observés

- Affiches et/ou articles de presse concernant les campagnes de mesure
- Animations / communication :
  - Photographies des animations réalisées autour de la nuit depuis 2016
  - Affiches et/ou articles de presse des animations réalisées autour de la nuit depuis 2016
  - ARCHIVES Affiches et/ou articles de presse des animations réalisées autour de la nuit antérieurement à 2016
- Spécificités du territoire :
  - Illustrations en lien avec la biodiversité nocturne
  - Illustrations en lien avec l'histoire et l'actualité astronomique du territoire
  - Etc.
- Eclairage public :
  - Photographies avant/après et/ou articles de presse relatifs aux travaux de rénovation de l'éclairage public réalisés
  - Photographies et/ou articles de presse des distinctions des communes en matière d'éclairage public (Villes et Villages Etoilés, etc.)
  - Etc.

Enfin, la mise en page du dossier sera réalisée en interne par les agents du Département des Alpes-Maritimes

### III. APRES L'OBTENTION DE LA LABELLISATION RICE

Suite à l'acte de candidature, un certain nombre de moyens spécifiques et partagés devront être mobiliser pour « faire vivre la RICE » et assurer notamment le suivi des engagements pris dans la candidature.

#### SUMI DES ENGAGEMENTS

Chaque partenaire s'engage, sur son territoire d'action à mettre en œuvre :

- Les mesures de suivi de la qualité du ciel nocturne ;
- L'accompagnement des communes dans leurs démarches d'exemplarité dans la gestion de leur éclairage public, notamment par la recherche de financements ;
- Le renforcement des partenariats avec les structures gestionnaires de l'éclairage public ;
- L'encouragement de la prise en compte par les documents d'urbanisme locaux des objectifs de gestion de l'éclairage public et du respect de la trame sombre.

Les partenaires s'entendent pour élaborer conjointement le document de suivi annuel de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé auprès de l'International Dark Sky Association.

Aussi, les partenaires s'efforceront de mettre en œuvre des actions et animations « RICE » sur le territoire de la Réserve, comme par exemple :

#### PISTES DE REFLEXIONS POUR LA MISE EN PLACE D' ACTIONS ET D' ANIMATIONS

- Organiser un évènement commun annuel ;
- Structurer et élargir l'offre touristique autour de la RICE : destination éco- et astro-tourisme ;
- Concevoir des boucles touristiques sur les 3 territoires avec nuitée sur différents sites (Mont Mounier, Barcelonnette, Gréolières) ;
- Mettre en valeur les lieux d'observation du ciel nocturne par l'installation de mobilier dédié ;



- Mettre en réseau les autres atouts touristiques du territoire autour de la RICE : tourisme naturel, patrimonial, géologique, etc. ;
- Multiplier les journées thématiques (telles que Jour de la nuit ou la Nuit des étoiles) et offrir des animations d'observation « à l'année » ;
- Réalisation de guide de préconisations techniques à destination des particuliers, entreprises et acteurs publics ;
- Créer des formations sur l'astronomie pour les écoles et collèges du territoire ;
- Créer une maison de l'astronomie sur le territoire de la RICE ;
- Etc.

Afin de permettre la réalisation de ces actions, une animation dédiée pourra être recrutée par les partenaires. Pour financer cette dernière, les partenaires s'engagent à chercher les soutiens financiers nécessaires et à mobiliser en interne les moyens financiers pour une répartition à part égale et au réel des frais restants qui sera précisé par avenant à la présente convention.

## ARTICLE 6 : RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS MIS EN ŒUVRE

	Montant TTC	Participation finale			
		CC Alpes d'Azur	PNR	PNM	CD06
<b>MOYENS TRANSVERSAUX</b>					
Chargé de mission (TEPCV)	4 000,00 €	4 000,00€			
<b>MESURE DE LA QUALITE DU CIEL</b>					
Matériel de mesure	5 545,00 €		5 545,00 €		
<b>ANIMATION/COMMUNICATION</b>					
Edition	4 000,00 €				4 000,00 €
Evènementiel	6 000,00 €				6 000,00 €
Programme Medites	10 000,00 €		10 000,00€		
<b>ECLAIRAGE PUBLIC</b>					
Service Civique 8 mois	2 000,00 €	2 000,00 €			
Bureau d'étude	23 400,00 €	23 400,00 €			
<b>BIODIVERSITE NOCTURNE</b>					
Inventaire Hétérocères	7 000,00€		7 000,00 €		
<b>REDACTION</b>					
Prestation de rédaction	7 650,00 €	2 550,00 €	2 550,00 €	2 550,00 €	
Prestation de traduction	4 000,00 €	1 333,33 €	1 333,33 €	1 333,33 €	
<b>TOTAL</b>	<b>73 595,00 €</b>	<b>33 283,33 €</b>	<b>26 428,33 €</b>	<b>5 216,66 €</b>	<b>10 000,00€</b>

## ARTICLE 7 : GESTION ET ORGANISATION DU PARTENARIAT

Les partenaires s'engagent à se rencontrer chaque année à compter de la signature de la convention afin de faire le bilan de l'année passée et des difficultés rencontrées.

Le comité de suivi sera piloté par la Communauté de Communes Alpes d'Azur.

Ces rencontres pourront, si jugé nécessaire par les trois partenaires, donner lieu à des modifications de la convention, traduites dans des avenants (cf. article 8).

## ARTICLE 8 : REVISION DE LA CONVENTION

Toute révision ou modification fera l'objet d'un avenant, signé par les quatre parties et validé par les instances correspondantes : en Comité Syndical pour le PNR (sauf cadre de délégation), en Conseil Communautaire pour la Communauté de Communes, en Conseil d'Administration pour le PNM et en Assemblée départementale pour le Département.

Toute modification ne pourra être prise en compte qu'après la signature d'un avenant par les parties. Cet avenant devra déterminer les modifications apportées à la convention.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres et une quelconque des clauses, le contenu de sa clause prévaudra sur le titre.

## ARTICLE 9 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature jusqu'au terme du partenariat autour de la RICE.

## ARTICLE 10 : RENONCIATION

En cas d'inexécution de ses obligations contractuelles par l'une des parties, les autres parties peuvent résilier de plein droit la présente convention. La dénonciation, si elle devait avoir lieu, interviendra dans un délai de trois mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

## ARTICLE 11: LITIGES

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différends à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les tribunaux seront seuls compétents.

Fait à Puget-Théniers en trois exemplaires, le \_\_\_\_\_

Pour la Communauté de Communes Alpes d'Azur    Pour le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Roger CIAIS

Le Président,  
Éric MELE

Pour le Parc national du Mercantour

Pour le Département des Alpes-Maritimes

Le Directeur,  
Christophe VIRET

Le Président,  
Charles-Ange GINESY